

DELIBERATION N° 83/5-09 : AIRE DE JEUX COUVERTE/AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'INGENIERIE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 8 Avril 1982, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer avec Monsieur GOUZIEN, Architecte Urbaniste, un contrat d'ingénierie pour la construction de l'Aire de jeux couverte. Il rappelle également que, par délibérations en date des 18 Mai et 14 Juin 1982, il avait été décidé d'apporter les modifications suivantes au marché :

- remplacement du chauffage gaz par un chauffage tout électrique plus-value 45 234 F 00 H.T.
- remplacement du sol béton bitumeux et parquet flottant chataignier par un complexe dallage chauffant et revêtement type PULASTIC plus-value..... 164 269 F 00 H.T.
- remplacement de la couverture métallique par des bacs perforés et panneaux isolants plus-value..... 195 769 F 00 H.T.
- modification de l'isolation sous toiture plus-value 25 900 F 00 H.T.

TOTAL VALEUR AVRIL 1982 :	431 172 F 00 H.T.
soit VALEUR NOVEMBRE 1981 :	395 208 F 00 H.T.

La rémunération complémentaire au titre de ces travaux, soit 5,13 % de leur montant, s'élève à 19 548 F 00 H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer, avec Monsieur le Maire à signer, avec Monsieur GOUZIEN, l'avenant N° 1 au marché d'ingénierie et d'architecture, afin d'étendre la mission du Concepteur au travaux définis ci-après.

- les crédits correspondants seront inscrits au budget supplémentaire 1983.